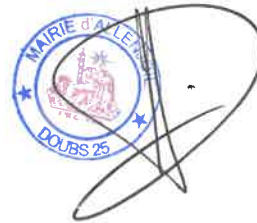


CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique, le Lundi 13 mai 2024, à 18h30 à la salle des fêtes.

À Allenjoie, le 06/05/2024
Le Maire, Jean FRIED



Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 08/04/2024
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du temple à Allenjoie – Attribution et autorisation de signer le marché
- Questions diverses
- Informations diverses

PROCES VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai, à 18h30 le conseil municipal d'ALLENJOIE s'est réuni à la salle des fêtes de la commune, après convocation légale, sous la présidence de M. FRIED Jean.

Présents : Jean FRIED, Gino PELLEGRINI, Daniel BOEGLI, Jean-Michel GROSCLAUDE, Pascal BANDI-MARCHAND, Maud WANHAM-PECHEUX, Jean-Louis REBICHON, Laetitia JOLY, Magali FERCIOT, Jacqueline GIGON

Procurations : Mourad ASSAL donne procuration à Jean FRIED
Anaïs ABRAMATIC donne procuration à Laetitia JOLY
Corinne MOUGEY donne procuration à Maud WANHAM-PECHEUX

Absents excusés : Mourad ASSAL, Anaïs ABRAMATIC, Corinne MOUGEY,

Absents non excusés :

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents et représentés : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 08/04/2024
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du temple à Allenjoie – Attribution et autorisation de signer le marché
- Questions diverses
- Informations diverses

Réunion du conseil municipal du 13 mai 2024

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame JOLY Laetitia pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. Approbation du procès-verbal du 08 avril 2024

Le projet de procès-verbal de la réunion du 08 avril 2024 a été adressé à chaque conseiller. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2024.

3. Délibération N° 2024-014 : Maîtrise d'œuvre relative à la restauration du temple à Allenjoie – Attribution et autorisation de signer le marché

La présente consultation a pour objet la maîtrise d'œuvre relative à la restauration du temple à Allenjoie.

Rappel de la Procédure :

La procédure de passation employée est celle de la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 22 mars 2024, via le profil acheteur e-marchespublics.com et au BOAMP, pour une date limite de remise des offres fixée au vendredi 19 avril 2024 à 17 heures.

Les pièces constitutives du dossier de consultation étaient téléchargeables sur le profil acheteur e-marchespublics.com, et les candidats avaient l'obligation de remettre une offre dématérialisée sur ce même profil.

5 plis ont été reçus conformément aux stipulations du règlement de la consultation et de l'avis d'appel public à la concurrence :

Ces offres sont juridiquement et administrativement recevables et ont été analysées.

Attribution du marché :

Les critères pondérés retenus pour la sélection des offres ont été les suivants :

Critères	Pondération
Références de projets réalisés (ou étudiés) de réhabilitation de bâtiments similaires (au moins 2)	40 %
Méthodologie	30 %
Prix des prestations	30 %

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise

- Atelier Argos – 90120 MEZIRE – correspondant à l'offre suivante :

1) Relevé et plans : 2 900€ HT

2) Missions de base et mission complémentaire :

Enveloppe prévisionnelle de travaux (en € HT)	Taux de rémunération plafond proposé
750 000	10 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché à l'entreprise Atelier Argos
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec l'entreprise Atelier ARGOS, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

VOTES : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Délibération

Transmise en préfecture le :

14/05/2024

Publiée sur papier le :

14/05/2024

**QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATIONS
SÉANCE DU 13 MAI 2024**

Questions n'ayant pas donné lieu à délibération

Informations diverses :

- Point sur les ventes/charges de bois
- Travaux assainissement rue du Tertre et rue de la Prusse
- Job d'été : 3 personnes (2 garçons et 1 fille) pendant 3 semaines

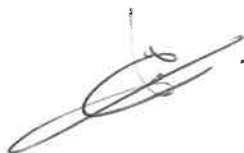
L'ordre du jour étant écoulé. La séance est levée à 20H00.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024
RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS ET DECISIONS

Les délibérations suivantes ont été examinées au cours de cette séance et peuvent être consultées au secrétariat de mairie :

Délibération N° 2024-014 : Maîtrise d'œuvre relative à la restauration du temple à Allenjoie – Attribution et autorisation de signer le marché

La secrétaire de séance
Laetitia JOLY



Le Maire,
Jean FRIED



En application de l'article L.2121.25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie d'Allenjoie le 16 mai 2024